

NOUVEAUTÉ

LA BROCHURE « UNE INFRASTRUCTURE AU SERVICE DU PROJET D'ACCUEIL » FAIT PEAU NEUVE !

Éditée pour la 1^{ère} fois en 2008, la brochure a connu un énorme succès dans le soutien de vos projets, tant dans le cadre de la réalisation de nouveaux milieux d'accueil que pour des travaux d'aménagement et/ou de rénovation de milieux d'accueil existants.

À l'heure de la mise en œuvre de la réforme de l'accueil petite enfance, l'ONE édite deux nouvelles brochures distinctes et complémentaires en matière d'infrastructures et d'équipements à l'attention des professionnels de l'accueil de la petite enfance. Ces deux brochures remplacent donc l'ancienne édition « Une infrastructure au service du projet d'accueil ».



La brochure « Une infrastructure au service du projet d'accueil » reprend les normes et recommandations à respecter selon la législation en vigueur¹. Elle touche aux aspects immobiliers du bâtiment.



La brochure « Des équipements au service du projet d'accueil » aborde les aspects mobiliers et les équipements du milieu d'accueil. Les deux brochures sont disponibles sur demande auprès de votre Coordinateur(trice) accueil.

La brochure spécial Accueillant(e)s d'enfants est actuellement en cours de mise à jour et sera disponible, courant 2020, auprès des Agents conseil pour les Accueillant(e)s indépendant(e)s ou auprès du Coordinateur Accueil pour les Services d'accueillant(e)s.

En attendant, l'ancienne version reste d'actualité.



Les Fiches Infrastructure/Équipement/Sécurité des thématiques « Alimentation » et « Activité » apportent de précieuses pistes pour réfléchir les aménagements !

La qualité d'accueil de jeunes enfants en dehors de leur milieu familial est l'objectif premier de tout projet d'accueil. Pour ce faire, il est primordial de garantir aux enfants un environnement intérieur et extérieur qui soutiendra leur développement et leur épanouissement en toute sécurité. Le temps d'analyse et le croisement d'expertises requis doivent dès lors passer par plusieurs étapes pour garantir la faisabilité de ce projet mais également, l'assurance de concevoir des espaces et des aménagements adaptés à l'accueil de jeunes enfants en collectivité.

De nouveaux outils d'auto-évaluation des infrastructures et des équipements sont présentés en fin des deux nouvelles brochures, sous forme de check-lists distinctes. Ces outils sont également disponibles sur le site internet de l'ONE en version encodable.

Brigitte MARCHAND
Responsable de la Direction de la Coordination Accueil ONE

¹ Annexe 1 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 mai 2019 fixant le régime d'autorisation et de subventionnement des crèches, des services d'accueil d'enfants et des (co)accueillant(e)s d'enfants indépendant(e)s, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020 et Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le Code de qualité et de l'accueil - 2003